

# Conférence internationale sur les droits humains des LGBT de Montréal 2006 et la Conférence Workres Out.

**Montréal, 26 au 29 juillet 2006.**

## Rapport

Les « 1<sup>ers</sup> Outgames mondiaux Montréal 2006 » avaient lieu à Montréal, du 29 juillet au 5 août 2006. Les Outgames comprenaient aussi une Conférence internationale sur les droits humains des LGBT (Lesbiennes gais bisexuels et transgenres).

Cette conférence rassemblait plus de 1 600 participants qui ont pris part aux **200 ateliers** répartis selon cinq thèmes distincts : « Les droits essentiels », « Les enjeux mondiaux », « La diversité de la communauté LGBT », « La participation dans la société » et « Provoquer le changement social ».

Un des moments marquants de la conférence fut très certainement le dîner d'ouverture au cours duquel Mme Louise Arbour, haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a pris la parole (annexe 1): « *Des milliers de personnes sont à risque chaque jour en raison de leur identité, préférence ou pratiques sexuelles. Nous devons éviter à tout prix que le débat dérive de sa substance et sombre dans un dialogue de sourds, a souligné Mme Arbour. C'est pourquoi je suis très heureuse de me joindre à vous pour que nous puissions réfléchir ensemble* », a-t-elle renchéri. Mme Arbour, a notamment tenu à rappeler qu'il est essentiel de modifier les lois dans les pays où l'homosexualité est toujours criminalisée.

M. Yvon Marcoux, ministre de la Justice du gouvernement du Québec, fut une autre des éminentes personnalités invitées à s'adresser aux convives : « *Le Québec est traditionnellement une société de droits et d'équité. Dans cette optique, cette conférence est une occasion unique de partager notre expérience avec d'autres pays et de nous enrichir de celle des autres.* »

M. Gérald Tremblay, maire de Montréal, dont la présence a également été très appréciée au dîner d'ouverture (annexe 2), abonde dans ce sens : « *La tenue de cette conférence contribuera davantage à faire de notre ville un territoire et un espace de vie encore plus ouvert et accueillant à la diversité, source de partage, de richesse et de changement* », a-t-il affirmé.

Le programme de la Conférence internationale sur les droits humains des LGBT était très diversifié, par exemple la plénière Canada et États-Unis a permis d'entendre **M. Mark Tewksbury** co-président des 1ers Outgames mondiaux; **M. Gene Robinson**, évêque du diocèse du New Hampshire, premier prêtre ouvertement homosexuel à être ordonné aux États-Unis; **Mme Irshad Manji**, auteure de « Musulmane mais libre » publié en 2004 et acclamé internationalement et **Mme Kim Gandy**, présidente du National Organisation

for Women (NOW), qui concentre ses efforts sur le cas de la Cour suprême américaine, incluant la bataille contre les nominés de la cour de George W. Bush.

L'atelier : « **Politiciens ouvertement LGBT** », rassemblait par exemple des politiciens LGBT qui furent des pionniers en assumant leur rôle de politiciens tout en faisant partie ouvertement de la Communauté LGBT, dont :

**M. Svend Robinson**, premier politicien ouvertement gai au Canada,  
**Mme Agnès Maltais**, députée, Assemblée nationale du Québec (Canada),  
**Mme Ulrike Lunacek**, députée et porte-parole, European Green Party (Autriche), **Mme Georgina Beyer**, première parlementaire transsexuelle au monde (Nouvelle-Zélande),  
**M. Volter Beck**, membre, German Bundestag (Allemagne),  
**M. Oras Tynkkynen**, membre, Parlement de Finlande,  
**Mme Joke Swiebel**, coprésidente de la Conférence.

La Conférence offrait en plus 4 conférences satellites. Dont la conférence internationale Workers Out.

Cette troisième conférence « Workers Out! 2006 : Faire la différence » faisait suite à celle d'Amsterdam en 1998 et à celle de Sydney en 2002, elle était planifiée par les centrales syndicales du Canada et du Québec : la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Congrès du travail du Canada (CTC/CLC), et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Le SCFP s'est aussi associé au CTC et à la FTQ pour l'organisation et la présentation de Workers out, il a été un acteur clef autant dans le déroulement de la grande Conférence sur les droits humains des LGBT que dans l'organisation, la présentation et le succès de Workers Out.

Le programme de Workers out était composé des ateliers suivants :

1. Les syndicats comme agents de transformation sociale pour le dossier LGBT
2. L'appropriation des dossiers LGBT par les syndicats : facilitations et obstacles
3. Homophobie et transphobie en milieu de travail
4. Les transgenres en milieu de travail
5. Les lesbiennes en milieu de travail
6. Les jeunes travailleurs et l'homosexualité
7. Structure internationale syndicale sur les questions LGBT
8. Alliances entre les organisations syndicales et les organisations internationales de droits humains

## 9. Sida et discrimination en milieu de travail

## 10. Les travailleurs de l'éducation et la diversité sexuelle

Le Secrétaire général de la FTQ, M. René Roy a officiellement ouvert la Conférence Workers out, en compagnie des présidents des autres centrales québécoises.

Les délégués à Workers out ont adopté lors de la plénière de clôture un plan d'action syndical (annexe 3) qui vise principalement à développer un plan stratégique international pour assurer que nos syndicats partout au monde, s'approprient la lutte pour les droits des lesbiennes, des gais, des bisexuels et des transgenres (LGBT) dans le milieu de travail et dans la société en général, d'ici la prochaine conférence Workers Our qui aura lieu à Copenhague en 2009.

La Conférence internationale sur les droits humains des LGBT s'est aussi terminée par l'adoption de la Déclaration de Montréal (annexe 4) présentée aux participants de la Conférence lors de la dernière plénière. Le document sera aussi offert aux Nations Unies et disponible pour les gouvernements nationaux afin de mobiliser un appui indéniable au respect des droits LGBT. Il deviendra un outil de travail et une source d'inspiration pour les groupes de défense des droits LGBT partout dans le monde. Il s'agit de l'héritage de la Conférence, héritage qui aura été enrichi par la participation d'un grand nombre de personnes d'origines et de cultures diverses. Pour **Mme Joke Swiebel** et **M. Robert Wintemute**, coprésidents de la Conférence, cela «représente une percée majeure, non seulement pour la communauté LGBT, mais aussi pour l'humanité dans son ensemble».

*«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »* . Cette fameuse première phrase de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée il y a presque 60 ans par l'Assemblée Générale des Nations Unies, est encore aujourd'hui l'illustration parfaite des revendications des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, transsexuels, personnes en transition de sexe ou intersexuées.

Le monde a graduellement accepté que les individus soient différents par leurs races ou leurs origines ethniques, et leurs religions, et que ces différences doivent être respectées et ne pas devenir discriminatoires. Toutefois, plusieurs pays n'acceptent toujours pas deux autres aspects de la diversité humaine : que les gens aient, justement, des orientations sexuelles et des identités de genres différents; que deux femmes ou deux hommes tombent amoureux les unes et les uns des autres et que l'identité personnelle en tant que femme, homme, ou ni l'un ni l'autre, n'est pas toujours déterminé par le corps avec lequel on naît.

La Déclaration de Montréal présente donc les revendications de la communauté LGBT concernant ses droits humains.

Ces deux conférences feront époque en ce sens qu'elles constituent un véritable point tournant dans l'avenir des Conférences nationales et internationales des LGBT.

En effet, à plusieurs égards la Conférence de Montréal constitue une première tant par le nombre de participants (plus de 1,600 dont 300 pour Workers Out, venus de plus de 100 pays différents et représentant tous les continents), que par la diversité des sujets abordés et la qualité des conférenciers autant dans les ateliers que lors des grandes conférences tenues lors des plénières.

Nous croyons enfin, que ce qui a été le plus significatif c'est l'ouverture de la Conférence à la diversité sexuelle. En effet, autant parmi ses délégués, ses conférenciers spécialistes et ses grands conférenciers de réputation internationale, les hétérosexuels étaient largement représentés et acceptés comme tels et faisaient partie intégrante de la diversité sexuelle.

C'est la première fois qu'une grande Conférence internationale sur les LGBT accueillait de façon aussi significative les hétérosexuels et acceptait de partager et de débattre avec eux des enjeux de l'ensemble du dossier LGBT. Plantant ainsi le dernier clou, nous l'espérons, du cercueil du « ghetto » LGBT dans les conférences nationales et internationales sur le sujet.

Par la même occasion et de la même manière, l'accueil de la société montréalaise et québécoise à la Conférence et à ses délégués, ainsi qu'une couverture de presse extrêmement positive, détaillée, bien documentée et efficace ont contribué à faire que cette conférence constitue une très grande avancée vers l'intégration totale des LGBT dans le quotidien et l'ordinaire de la société.

Un pas de plus vers notre objectif fondamental qui est de réaliser, après l'égalité juridique, l'égalité sociale qui fera que les LGBT pourront enfin se réaliser sans cette société et sur cette planète comme des citoyennes et des citoyens à part entière.

Jean-Pierre Le Clerc.

Président du Comité des gais et lesbiennes de la FTQ.

Président du Comité du triangle rose du SCFP Québec.

Représentant du Québec, Comité national du triangle rose du SCFP,

Représentant de la FTQ au Groupe de travail « Solidarité et fierté » du CTC et au Comité organisateur de la Conférence Workers Out.

Vérifier à l'audition

**PRESENTATION DE LA HAUT-COMMISSAIRE  
DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME,  
MME LOUISE ARBOUR,**



**A LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES  
DROITS HUMAINS DES LGBT (LESBIENNES,  
GAIS, BISEXUELS ET TRANSGENRES)**

**MONTREAL, 26 JUILLET 2006**

Monsieur le Maire,  
Monsieur le Ministre de la Justice,  
Madame et Monsieur les co-présidents de la Conférence,  
Madame la co-secrétaire générale et Monsieur le co-secrétaire général de l'International Lesbian and Gay Association (ILGA),  
Mes chers amis,

Je suis très heureuse de me joindre à vous ce soir, à l'ouverture de cette importante conférence, et je remercie très sincèrement les organisateurs qui m'ont fait l'honneur de m'inviter à prendre la parole. Je voudrais avant tout vous inviter à réfléchir sur certains thèmes qui animeront sûrement vos débats dans les jours à venir, à savoir, en particulier, le rôle de l'Etat dans la protection des droits fondamentaux de la personne humaine et surtout, la portée, et les limites, du droit international en la matière.

J'ai fait mes études de droit ici, à l'Université de Montréal, à la fin des années soixante et je considère avec fierté que mes racines juridiques et intellectuelles sont bien ancrées dans cette société qui vous accueille aujourd'hui. C'est en effet à la fin des années soixante que le Québec redéfinit son identité en même temps qu'il s'ouvre sur le monde. De façon plus large, le Canada tout entier est alors prêt à répondre à l'effervescence des premiers baby boomers revendicateurs.

En 1969, le Parlement canadien complète une réforme importante du Code criminel et abolit les sanctions pénales touchant les actes sexuels auxquels s'engagent en privé des adultes consentants. Il faudra attendre presque 15 ans pour que les dispositions de la Charte constitutionnelle des droits et libertés touchant l'égalité et la non-discrimination entrent en vigueur et deviennent les assises d'un régime juridique qui reconnaît aujourd'hui sans réserve les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (« LGBT »). De plus, l'année dernière, le Parlement canadien rendait possible le mariage entre personnes du même sexe.

L'orthodoxie juridique soutient que le droit est rarement en avance sur la société et qu'il s'agit d'une discipline par vocation conservatrice et lente à refléter l'évolution des mœurs. Permettez-moi de remettre en question cette prémisse et de vous inviter à croire avec moi que le droit- et particulièrement ce droit qu'on appelle toujours à Genève les droits de l'homme- est le forum privilégié pour la création d'un régime universel de protection de l'égalité et du particularisme qui sont au cœur même de la dignité de l'être humain.

L'évolution du droit canadien -le passage de la protection de la vie privée à l'égalité substantive- n'est pas unique, mais, soyons clairs, cette évolution ne reflète pas encore la position du droit international tel qu'il existe aujourd'hui.

A l'heure actuelle, plusieurs pays ont une constitution qui contient des clauses explicites interdisant la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. C'est le cas, par exemple, en Afrique du Sud, en Equateur, au Portugal, en Suède et à Fiji. Dans d'autres pays, des lois ordinaires interdisent une telle discrimination, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'emploi. Enfin, certains Etats reconnaissent maintenant les unions civiles de partenaires de même sexe, alors que d'autres acceptent leur mariage.

Mes chers amis,

Je ne vous parle pas ce soir principalement en tant que juriste québécoise et canadienne. Je vous adresse la parole avant tout comme représentante des Nations Unies où mes fonctions me mandatent de protéger et de promouvoir tous les droits humains, à l'échelle mondiale. Il est clair

que le processus et la rapidité d'évolution du droit international diffèrent du contexte domestique. Je crois cependant sincèrement en la capacité du droit international des droits humains de contribuer de façon importante au plein respect des idéaux reflétés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier à « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Ceci dit, il faut être conscients de l'ampleur de la tâche.

L'organisation des Nations Unies sert essentiellement en tant qu'organe normatif de ses Etats membres. Le monde entier y est donc représenté dans toute sa diversité. La légitimité et la crédibilité du droit international des droits humains, tel que reflété dans les divers traités, coutumes et institutions, découle plus du consensus qui résulte d'un compromis entre ces diverses cultures que de l'adhésion à une doctrine théoriquement cohérente. Sur des questions controversées, telles que la protection légale offerte aux personnes LGBT, certains Etats sont avant-gardistes alors que d'autres se refusent même à aborder la question.

Dans ce contexte hautement polarisé, la qualité du débat est aussi importante que le résultat qui en est attendu. Des milliers de personnes sont à risque chaque jour en raison de leur identité, préférence ou pratique sexuelles. Dans notre recherche du cadre approprié de protection universelle des personnes LGBT, nous devons éviter à tout prix que le débat dérive de sa substance et sombre dans un dialogue de sourds entre soi-disant doctrinaires étroits d'esprit d'un côté, et prétendus dépravés de l'autre.

A l'heure actuelle, la majorité des pays membres des Nations Unies ne reconnaissent pas l'orientation sexuelle comme motif prohibé de discrimination. Plus de 80 pays maintiennent des lois qui criminalisent les pratiques homosexuelles. Cette réalité rend tout consensus politique aux Nations Unies très difficile à atteindre. Cependant, les institutions composées d'experts indépendants qui supervisent la mise en œuvre du droit international des droits humains reconnaissent de plus en plus la discrimination contre les personnes LGBT comme une violation des droits de la personne humaine. Dans le cas bien connu de *Toonen c Australie*, le Comité des droits de l'homme, dont les membres experts sont chargés de la surveillance du respect des obligations contenues au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, a conclu qu'une loi qui criminalisait des actes homosexuels violait le droit à la vie privée. Le comité a également interprété le mot 'sexe', dans l'article du Pacte traitant de la non-discrimination, comme incluant l'orientation sexuelle. Dans un autre cas contre l'Australie, le Comité des droits de l'homme a conclu que nier certains bénéfices aux partenaires de même sexe, alors que ces mêmes bénéfices étaient accordés aux couples hétérosexuels non-mariés, allait à l'encontre de la garantie contre la discrimination. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a quant à lui inclus l'orientation sexuelle comme motif prohibé de discrimination dans certaines Observations générales récentes, ainsi que dans des Observations finales relatives à la situation des droits de l'homme dans certains pays.

C'est justement dans cette rencontre entre le travail normatif des Etats et les fonctions interprétatives des instances internationales composées d'experts qu'un terrain d'entente peut commencer à émerger. En effet, bien qu'aucun document onusien adopté par les Etats membres ne prohibe explicitement la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, il demeure que le principe de l'universalité exige que tous les êtres humains puissent jouir en tout temps de tous les droits, y compris du droit à la nourriture, à l'éducation, à des soins de santé de qualité, à une demeure, au travail. Comme plusieurs d'entre vous le savez, le Brésil, avec le soutien de quelques autres pays, a tenté de saisir la défunte Commission des droits de l'homme de la problématique de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Cette initiative a rencontré une résistance obstinée, parfois même hostile, de la part de certains pays. Parmi les Etats qui ont

des standards domestiques élevés pour la protection des personnes LGBT, plusieurs ont refusé de s'engager à faire étendre cette protection au niveau international.

Ceci étant dit, et tel que le travail des organes de traités des Nations Unies le démontre, le droit international des droits de l'homme n'est pas figé dans le temps; au contraire, il est en constante évolution. Ce processus lui-même peut contribuer à faire évoluer les normes au niveau national et à stimuler un débat sérieux, professionnel et respectueux. Encore une fois, bien que le consensus politique ne soit pas à notre portée à court terme, je crois que nous pouvons générer suffisamment de volonté politique pour commencer à se préoccuper sérieusement des questions de protection, et à répondre ainsi aux besoins les plus aigus d'une communauté à risque.

Dear Friends, Colleagues and Participants,

While this normative, political, and social evolution unfolds, it is imperative to remain attentive and responsive to the plight of LGBT persons whose daily life is negatively affected by the current environment.

Let me turn then to the question of criminalization. Of the more than 80 countries that prohibit sexual relations between consenting adults of the same sex, seven make homosexual activity punishable by death. Others prohibit gender reassignment surgery for transsexuals or require intersex persons to undergo such surgery against their will.

There is no doubt that these laws violate international human rights standards when the sanction is death or corporal punishment, since the sentence is grossly disproportionate to the offence and violates the right to life or to freedom from torture. But, regardless of what sanction is imposed, such laws can be said to violate the right to privacy, as the Human Rights Committee found in the *Toonen* case. The European Court of Human Rights also concluded that laws criminalizing homosexual activity violate this right.

The right to privacy is often defined as the right to be left alone. Cast in a more positive light, it reflects not simply a dichotomy between the public and the private sphere, but a genuine public interest in preserving a space in which the state must not intrude. It protects the family and the home, but most importantly those special and unique characteristics that define our existence, including our sexual identity. As such, this right is closely related to the protection of life, human dignity, and mental and physical integrity.

There is an obvious difference between criminal activities conducted in secret and activities that should not be penalized when conducted in private. The difference is reflected in the harm caused, or likely to result from that activity.

Many courts around the world have found that consenting adults who engage in same sex behavior do not infringe the rights of others and cause no harm that would justify the intervention of the State. For instance, the South African Constitutional Court found that:

"Outside of regulatory control, conduct that deviates from some publicly established norm is usually only punishable when it is violent, dishonest, treacherous or in some other way disturbing of the public peace or provocative of injury. In the case of male homosexuality however, the perceived deviance is punished simply because it is deviant. It is repressed for its perceived symbolism rather than because of its proven harm."

There is a paradox in our attitude to privacy: some see no problem when a State, in the absence of any proven harm, tramples on privacy in cases of homosexuality, but find no contradiction when the same State is reluctant to violate the sanctity of the private sphere in instances of extraordinary harm, such as domestic violence against women and children, a scourge that blights the lives of many in every country of the world.

Striking a balanced approach to the right to privacy is made even more complicated by the fact that attitudes to privacy are often shaped by culture or religion, and thus by deeply held beliefs. It is therefore important to stress that freedom of religion is a right that also protects the freedom not to share in religious beliefs or be required to live by them.

Whether in authoritarian or in democratic states, laws tend to be designed to demand conformity to the norm. Harmless conduct that does not comply with the norm may therefore require either constitutional or other forms of overriding protection. Under the broad and ill-defined mantle of "culture" States may fail to recognize the diverse voices within their own communities, or may deliberately chose to suppress them. Such an approach stems from an ossified vision of culture, however, which ignores the indisputable transformation of social mores as well as the obligations to promote tolerance and respect for diversity required by human rights law as core aspects of the right to privacy.

In my view, respect for cultural diversity is insufficient to justify the existence of laws that violate the fundamental right to life, security and privacy by criminalizing harmless private relations between consenting adults. Even when such laws are not actively enforced, or worse when they are arbitrarily enforced, their mere existence fosters an atmosphere of fear, silence, and denial of identity in which LGBT persons are confined. I suggest that even when states assert a duty to promote moral, religious or cultural values, they must exercise considerable restraint in doing so through the use of the criminal justice system.

Dear Friends and Colleagues,

Neither the existence of national laws, nor the prevalence of custom can ever justify the abuse, attacks, torture and indeed killings that gay, lesbian, bisexual, and transgender persons are subjected to because of who they are or are perceived to be. Because of the stigma attached to issues surrounding sexual orientation and gender identity, violence against LGBT persons is frequently unreported, undocumented and goes ultimately unpunished. Rarely does it provoke public debate and outrage. This shameful silence is the ultimate rejection of the fundamental principle of universality of rights.

Impunity for crimes of violence against LGBT persons suggests that, in many societies, they are seen as less deserving of the protection of the law. In the final analysis, their lives are seen to be worth less, along with the lives of others whom society unjustly rejects because of their faults or flaws, real or imagined. In the face of that reality, the responsibility of the State to extend effective protection is, if anything, heightened.

States have a legal duty to investigate and prosecute all instances of violence and abuse with respect to every single person under their jurisdiction. Excluding LGBT individuals from these protections clearly violates international human rights law as well as the common standards of humanity that define us all.

As I conclude, let me comment on the role of human rights defenders. I recognize that many LGBT human rights organizations work in extremely difficult circumstances. They are

---

denied freedom of association when the authorities shut them down, or otherwise prevent them from carrying out their work. They are physically attacked when they organize demonstrations to claim their rights. Many have even been killed for daring to speak about sexual orientation. They are denied access to important fora, including at the international level, where they should be able to have their voices heard.

And yet, despite these obstacles, you do and must continue to press for change at all levels. At the national level, it is largely through your legal advocacy that laws which discriminate against LGBT persons will be repealed and laws that offer better protection of their rights will be put in place. It is through your social organizing and education that stereotypes will be dispelled and attitudes changed.

Work at the international level is equally important, as the UN experts who monitor human rights at the behest of States can legitimize the demands of advocates and provide guidance to governments. I strongly encourage you to make greater use of the international human rights institutions, ultimately for the benefit of the greater number of rights-holders.

I also encourage human rights NGOs to include sexual orientation and gender identity in their agenda and to partner with LGBT NGOs to advocate better protection of human rights for everyone. Civil society will play an indispensable role in advancing the reach and scope of human rights law, towards the realization of a truly universal ideal.

I wish you success in your work over the next few days and beyond, and look forward to the outcome of this important event. I also wish, with you, for a better and fairer world.

Merci

## **Annexe 2**

### **Discours du maire de Montréal,**

M. Gérald Tremblay

Lors de la cérémonie d'ouverture de la

Conférence internationale sur les droits humains des LGBT

Le mercredi 26 juillet 2006

Au Palais des congrès

Le discours prononcé a préséance sur le texte écrit

Madame la Haut-commissaire aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies,

Monsieur le ministre de la Justice du gouvernement du Québec,

Madame Claire L'Heureux-Dubé,

Madame et monsieur les coprésidents de la Conférence sur les droits humains,

Madame et monsieur les co-secrétaires généraux de la ILGA,

Madame et monsieur les coprésidents des Outgames,

Chers amis,

Bonsoir et bienvenue à Montréal !

Good evening and welcome to Montréal !

C'est dans un esprit de grande fraternité que nous vous accueillons ce soir, et pour les 12 prochains jours, fiers que ce soit ici, en Amérique du Nord, à Montréal, que, pour la première fois, une conférence mondiale de cette envergure s'attaque aux droits humains des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres.

En organisant la plus importante Conférence internationale sur les droits tant par le nombre de participants, que par la notoriété et la qualité des orateurs, les organisateurs des 1ers Outgames contribuent de façon significative à l'avancement des droits humains.

La présence de conférenciers prestigieux, de juges de cour de haute instance, de personnalités politiques d'envergure internationale dont madame Louise Arbour, contribuera, je le souhaite ardemment, à faire reculer les frontières de la justice en adoptant la Déclaration de Montréal qui sera acheminée à l'ONU.

Et il est clair que nous, Montréalais qui nous sommes dotés d'une Charte des droits et des responsabilités, charte dont l'objectif même est précisément d'assurer le respect des droits et de bâtir l'avenir de la ville sur des valeurs d'ouverture aux autres, de respect de la dignité humaine, de transparence et de démocratie, nous appuyons cet événement.

Je suis aussi fier que Montréal soit l'hôte de cette prestigieuse Conférence sur les droits humains parce que je crois, parce que je souhaite, qu'elle constitue une avancée importante au plan international sur la question de l'orientation sexuelle.

Dans ce domaine, notre société est en avance et a valeur d'exemple. Mais il ne faut rien prendre pour acquis et nous avons aussi une responsabilité à l'égard des communautés ailleurs sur la planète.

Qu'on ne se trompe pas, les changements sociaux ne s'opèrent pas tout seul. Il faut que les sociétés les prennent en charge et cette conférence et les Outgames sont un moyen, par leur visibilité, de contribuer à une pleine reconnaissance sociale des droits en matière d'orientation sexuelle.

La tenue de cette conférence, ainsi que la présence chez nous des nombreux participants voulant ouvertement et librement célébrer leurs différences, contribuera davantage à faire de notre ville un territoire et un espace de vie encore plus ouvert et accueillant à la diversité, source de partage, de richesse et de changement. Je suis convaincu que la population montréalaise se fera une joie de prendre part à cette fête de l'ouverture et de la diversité.

Nous sommes tout à la fois frères et soeurs dans cette famille urbaine montréalaise et solidaires des millions d'êtres humains qui se battent pour leurs droits. «Chaque être humain, disait l'écrivain et philosophe français Michel de Montaigne, porte la forme entière de l'humaine condition».

Lorsque nous regardons le monde, nous ne pouvons être ni vraiment satisfaits ni vraiment heureux : ce début de siècle nous livre un portrait parfois angoissant de notre planète et surtout, surtout de nous-mêmes.

Tandis que les progrès techniques de l'humanité ne cessent de nous étonner, tandis que l'univers nous livre ses secrets, tandis que la richesse globale des nations ne cesse d'augmenter, c'est avec le coeur déchiré que s'offrent à nous des situations intolérables.

Des milliers d'êtres humains souffrent de la pauvreté, de la guerre, de la faim et de discriminations diverses, les unes plus odieuses que les autres. Depuis des siècles, l'histoire n'a pourtant cessé de nous montrer les conséquences de la discrimination. Mais il semble qu'il soit difficile d'en retenir les leçons.

Toute discrimination est insupportable. Elle est d'abord acte d'ignorance, de peur et de lâcheté. Du refus de la différence, du manque de respect de l'autre.

Pourtant, nous avons des valeurs à partager, partout sur notre planète, peu importe notre couleur, notre orientation sexuelle, notre statut social, notre religion ou nos croyances. Et ces valeurs n'ont jamais été aussi bien résumées que par la France : LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ.

Ces valeurs interagissent entre elles. Le résultat de tout cela, enfin le résultat que nous recherchons, c'est une meilleure communauté, l'écoute et le respect de l'être humain.

Nous connaissons bien la liberté et l'égalité, mais qu'en est-il de la fraternité ? Les valeurs qui constituent la fraternité sont, il est vrai, des valeurs essentiellement morales. Mais dans la poursuite du bonheur auquel chaque être humain tend, la fraternité a autant d'importance que la liberté ou l'égalité.

Lorsque dans nos sociétés nous vivons des drames, des événements totalement inacceptables comme la guerre, la discrimination raciale, la xénophobie, l'homophobie, il devient urgent de réaliser un meilleur équilibre entre liberté, égalité et fraternité.

On ne peut jouir totalement de la liberté dans une communauté que si celle-ci respecte et prend soin de chacun et de tous. L'égalité n'a pas de sens si on ne tient pas compte des différences entre les gens.

Liberté et égalité sont des valeurs plus individuelles, d'où la nécessité de la fraternité qui elle, est une valeur collective. La fraternité est le fondement même d'une société. C'est une valeur qui tient compte de la présence de l'autre, qui s'inscrit dans le respect de la différence. Et ce, quelle que soit cette différence !

Il n'est pas davantage supportable aujourd'hui d'accepter l'existence de discrimination quand il s'agit d'orientation sexuelle que lorsqu'on parle de race ou de couleur de peau.

La fraternité, dans son essence même, suppose l'obligation de travailler ensemble pour atteindre la plus grande qualité de vie individuelle.

La fraternité met de l'avant des valeurs fondamentales pour une société : des valeurs de respect, d'inclusion, d'engagement, de responsabilité, de justice, de confiance, de coopération, de compassion, de paix et de sécurité.

Une communauté n'est pas uniquement la résultante des divers intérêts personnels. Pas plus d'ailleurs qu'elle n'est uniquement la source de biens collectifs. Dans une large mesure, les communautés naissent du désir d'appartenir à une famille.

La fraternité est donc l'expression du lien qui devrait relier les communautés et les individus. Et ce sentiment d'appartenance va bien au-delà des différences individuelles. Pour qu'une société soit équitable, humaine, respectueuse, ces trois valeurs que sont la liberté, l'égalité et la fraternité doivent être présentes.

Nous ne pourrions être ni égaux, ni libres si nous acceptions que d'autres ne le soient pas. Et nous ne saurions être fraternels sans respecter celles et ceux qui nous entourent. Je ne parle pas de tolérance mais de respect. Parce que la tolérance elle-même signifie, pour moi, qu'il nous faille faire un effort pour accepter des différences. Je parle de la responsabilité individuelle et collective que nous avons de nous lever et de dénoncer toute forme de discrimination. Je parle de respect, de justice, de paix et de fraternité.

Oui, je suis fier, en tant que maire de cette ville ouverte et déterminée, de vous recevoir, mais, en même temps, je rêve, moi aussi, d'un monde où des conférences comme celle-ci n'auraient plus besoin d'exister.

Vous allez, durant ces trois jours, faire une oeuvre utile et porteuse d'avenir. Car lorsque la Déclaration de Montréal sera lue, samedi prochain dans le Stade olympique, des millions de personnes à travers le monde – gais ou non – sentiront renaître l'espoir, pour les uns, seront confortés dans leurs combats pour les autres.

Nous devons éduquer avant tout et votre conférence s'inscrit dans cette magnifique oeuvre d'éducation des peuples et des gouvernants. Quand je regarde l'immense travail abattu pour la préparation de cette conférence, je ne peux m'empêcher d'être admiratif et enthousiaste. Je reste persuadé de votre succès, parfois immédiat, mais toujours à moyen et long terme.

Car si nous perdons confiance en l'être humain, plus rien ne sera possible. «Les idées sont toujours plus fortes que les hommes et la joie ne peut éclater que parmi des gens qui se sentent égaux » a dit André Malraux. C'est cela aussi que vous allez démontrer.

Dans les rues de Montréal, au cours des prochains jours, en plus de tous les visiteurs, de nombreux médias étrangers seront présents. Ils feront connaître notre ville. Ils rapporteront dans leurs bagages et dans leur mémoire des images inoubliables de Montréal, de ses attraits, de sa beauté. Ils rapporteront l'image d'une ville d'ouverture, de respect et d'inclusion, renforçant ainsi la réputation et l'identité de Montréal comme ville progressiste.

Mais plus encore, ils rapporteront tout le travail remarquable que vous aurez accompli pour faire avancer une cause : celle de la reconnaissance des droits humains et du droit à la différence.

Bonne conférence !

## Annexe 3



### Plan d'action

## Workers Out! Faire La Différence

Dans la foulée des déclarations adoptées lors des deux conférences précédentes de Worker's out tenues à Amsterdam en 1998 et à Sydney en 2002 ainsi que de celle du Forum international LGBT de l'IE-ISP en 2004 et des objectifs qui ont alors été déterminés, les personnes déléguées à la troisième conférence Workers Out! réunies à Montréal du 26 au 29 juillet 2006 conviennent du plan d'action syndical suivant :

- conscientes que la réalité syndicale dans chacun des pays peut être très différente, allant d'un droit d'association reconnu par les chartes dans certains, jusqu'à l'emprisonnement et la mort pour toute personne tentant de se regrouper syndicalement dans d'autres;
- conscientes que les intégrismes religieux sont un obstacle majeur à l'avancement des droits des LGBT et qu'il faut en tenir compte dans son travail;
- conscientes que l'avancement des droits de la personne et plus particulièrement en ce qui a trait à l'orientation sexuelle, à la diversité sexuelle et à l'identité de genre peut-être très différente, allant d'une reconnaissance pleine et entière dans certains pays à l'emprisonnement et la mort dans d'autres pour toute personne LGBT;
- conscientes que la notion de travail peut différer selon les pays, mais unanimes autour du fait que la persécution, l'intimidation et le harcèlement sont inacceptables pour toutes les communautés LGBT incluant les travailleuses et travailleurs du sexe;
- conscientes que la réalité propre à chaque pays peut grandement influencer positivement ou négativement les progrès que le mouvement syndical peut accomplir quant à la promotion des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, transexuelles, travesties et intersexuées.

## À tous les niveaux de leurs organisations syndicales

Les personnes déléguées à la troisième conférence Workers Out! s'entendent pour que le plan d'action soit le plus simple et concret possible afin que, dans chacun des pays, le mouvement syndical qui désire travailler à sa réalisation puisse le faire à sa façon et selon les moyens et les appuis à sa disposition. Elles recommandent :

- la promotion de l'éducation aux droits syndicaux et aux droits humains afin de permettre la prise de conscience, la prévention et l'élimination des préjugés et des problèmes causés par la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de la diversité sexuelle;
- la reconnaissance par les organisations syndicales, et ce à tous leurs paliers, des droits des LGBT et de la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie;
- la mise sur pied de groupes ou de comités LGBT au sein de chacune des organisations syndicales qu'elles soient locales, nationales ou internationales;
- la négociation de clauses de convention collective bannissant toute forme de discrimination en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de la diversité sexuelle en s'assurant d'inclure les enjeux LGBT dans le contenu des négociations collectives, notamment la reconnaissance des conjoints de même sexe et de leurs familles, ainsi que l'obtention de milieux de travail exempts de tout harcèlement ou intimidation;
- le développement de politiques VIH-Sida milieu de travail qui respectent les droits des travailleurs et travailleuses atteints ou touchés par la situation d'un proche et la reconnaissance de la double discrimination dont sont victimes les LGBT qui vivent avec le VIH-Sida;
- l'action politique s'adressant à tous les niveaux de gouvernement en appui à des changements dans les politiques et les lois pour reconnaître la pleine égalité, le respect et les droits de tous les LGBT;
- le développement de différentes formes de coopération entre les syndicats des pays développés et ceux en émergence afin de renforcer la lutte pour la reconnaissance des droits des LGBT tant au niveau du travail qu'au niveau social.

### **Au niveau international**

Les personnes déléguées à la troisième conférence Workers Out! demandent aux «Global Unions», notamment à la Confédération internationale des syndicats libres, au Congrès mondial du travail, à la nouvelle confédération internationale qui sera créée sous peu, aux fédérations internationales et à leurs organisations régionales respectives

- d'élaborer et diffuser des lignes directrices concernant l'élimination de la discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle, de diversité sexuelle et d'identité de genre en milieu de travail;
- -de diffuser les différents guides et les meilleures pratiques déjà existants au sein des différents syndicats à travers le monde;

De même, les personnes déléguées demandent à leurs organisations syndicales à tous les niveaux d'exiger de l'Organisation internationale du travail :

- une assistance technique aux partenaires syndicaux et sociaux afin d'abolir la discrimination dont sont victimes les LGBT à l'embauche, au travail et à la retraite;
- l'élaboration et la diffusion de lignes directrices concernant l'élimination de la discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou de diversité sexuelle.

Elles recommandent également à leurs organisations syndicales respectives de s'assurer du suivi de ces travaux.

Enfin, les personnes déléguées à la troisième conférence Workers Out! souhaitent poursuivre leur association avec GLISA (Gay and Lesbian International Sport Association) afin que la quatrième conférence Workers Out! fasse partie, de façon distincte et autonome, de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui se tiendra en marge des 2<sup>es</sup> Outgames, en 2009 à Copenhague.

De plus, les délégué-es recommandent au Comité organisateur de la Conférence internationale sur les droits humains des LGBT Montréal 2006 dans ses liens avec les organisateurs des Outgames et de la Conférence internationale des droits des LGBT de Copenhague :

- De s'assurer que la publicité et le matériel promotionnel reflètent autant que possible la diversité des communautés et que les droits des femmes y soient soutenus.
  - De s'assurer que toutes les futures conférences Worker's Out, les conférences internationales de droits humains des LGBT et les Outgames soient ouverts aux conjoints et conjointes, de même qu'aux enfants des participantes et participants en offrant des services de garde et une programmation appropriée.
  - De s'assurer de l'intégration de caucus spécifiques dans toutes les futures conférences internationales.
-

## Annexe 4



# Déclaration de Montréal

## Préambule

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Cette fameuse première phrase de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée il y a presque 60 ans par l'Assemblée Générale des Nations Unies, est encore aujourd'hui l'illustration parfaite des revendications des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, transexuels, personnes en transition de sexe ou intersexuées.

Le monde a graduellement accepté que les individus soient différents par leur sexe, leur race ou leur origine ethnique, et leur religion, et que ces différences doivent être respectées et ne pas devenir discriminatoires. Toutefois, plusieurs pays n'acceptent toujours pas deux autres aspects de la diversité humaine : que les gens aient, justement, des orientations sexuelles et des identités de genre différentes; que deux femmes ou deux hommes tombent amoureux les unes et les uns des autres et que l'identité personnelle en tant que femme, homme ou ni l'un ni l'autre, n'est pas toujours déterminé par le corps avec lequel on naît.

Le refus d'accepter et de respecter ces différences a pour conséquence une oppression des LGBT dans la réalité quotidienne dans la plupart des régions du monde. Dans certains pays, la discrimination et la violence faites aux LGBT augmentent tous les jours. Il est vrai que de plus en plus, un peu partout sur notre planète, des individus et des groupes courageux protestent au nom des droits humains des LGBT. Cela est particulièrement le cas en Asie, en Afrique, en Amérique Latine et en Europe de l'Est, où ces personnes n'acceptent plus qu'on leur fasse préjudice ou qu'on les discrimine. Leur impatience croissante les conduit à se révolter afin d'atteindre la paix et l'égalité. Évidemment, les progrès sont divers et jamais automatiques. Au plan mondial, nous constatons à la fois des avancées et des reculs.

Ces avancées dans les exigences des LGBT quant à leurs droits agissent comme des catalyseurs du changement sur l'ensemble de notre planète : les droits doivent être protégés, les lois modifiées, de nouvelles politiques mises en place et les pratiques institutionnelles doivent être adaptées. Les LGBT, en tant qu'individus et groupes, sont les premiers agents de changement. Toutefois, ce combat ne sera gagné que si nous sommes capables d'avoir des alliés. Le but de cette Déclaration consiste à dire et à expliquer les changements nécessaires, ainsi qu'à bâtir un plan d'action à l'échelle mondiale.

## 1. LES DROITS ESSENTIELS

Une première exigence consiste à sécuriser et à protéger les droits les plus élémentaires des LGBT, droits qui doivent être bien établis, sans aucune controverse légale.

### a) La protection contre la violence d'État et la violence privée

- À l'heure actuelle, neuf pays punissent encore l'homosexualité par la peine de mort, ce qui, peu importe la raison de l'imposition d'une telle sentence, est, en soi, une violation des droits humains.
- En dehors du domaine juridique, nous constatons que dans plusieurs pays la torture et d'autres formes de violence, parfois entraînant la mort, frappent les LGBT simplement parce qu'ils sont des lesbiennes, des gais, des bisexuels ou des transgenres. Ces crimes haineux sont commis par des intervenants privés (avec un soutien actif ou passif d'officiers publics, comme lors de certaines parades gaies), ou par la police, l'armée et même d'autres corps publics. L'augmentation de ce type de crimes contre les LGBT soulève une grande inquiétude; plusieurs États échouent à leur obligation de protéger les LGBT contre cette violence.
- Dans plusieurs parties du monde, des LGBT sont encore forcés d'épouser une personne de sexe opposé contre leur gré et risquent des sentences très lourdes (violence et mort perpétrées par leurs propres familles) s'ils essaient d'échapper à ces arrangements. Les mariages forcés sont, indiscutablement, une violation des droits humains qui doit être vaincue.
- Les personnes se déclarant intersexuées sont confrontées à une forme particulière de violence : la mutilation des organes génitaux provoquée par des chirurgies post-natales inutiles afin qu'elles deviennent conformes au modèle binaire traditionnel des caractéristiques sexuelles.

### b) La liberté d'expression, d'assemblée et d'association

- Dans un certain nombre de pays, des groupes LGBT de défense des droits, tout comme des individus, font face à un blocage systématique par les autorités publiques de leurs droits à la libre expression, d'assemblée et d'association. Les parades gaies sont interdites, les journalistes sont emprisonnés, les clubs sont fermés et des ONG ne sont pas reconnues. Sans le droit essentiel pour les organisations non-gouvernementales LGBT de faire sans restrictions ni discrimination, il peut devenir impossible de faire campagne en faveur de la réforme des lois discriminatoires. Les militants LGBT ont le droit d'être protégés et appuyés, tout comme celui de s'exprimer sans peur et sans répercussion, exactement comme tous les autres êtres humains.

### c) La liberté de pratiquer des relations sexuelles entre personnes consentantes et adultes de même sexe

- Soixante-quinze pays, soit plus du tiers des pays dans le monde, ont encore des lois criminalisant les relations sexuelles entre personnes adultes et consentantes de même sexe, pratique qui ne lèse personne. Selon les critères internationaux des droits humains, il s'agit d'une violation du droit à la vie privée telle que reconnue par le Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Homme dans sa décision *Toonen* en 1994. Il s'agit également d'une discrimination puisqu'on refuse de reconnaître aux LGBT leurs droits à la dignité et à l'égalité.

Même lorsque de telles lois ne sont que faiblement appliquées en pratique, elles stigmatisent, perpétuent des préjugés, encouragent le chantage et l'intimidation et, finalement, servent de justifications pour l'exercice d'autres formes de discriminations.

- Nous pressons la communauté internationale de faire pression sur les gouvernements des pays

qui continuent de violer les droits essentiels des LGBT.

- Nous exigeons un arrêt immédiat des condamnations à mort à l'échelle mondiale et plus

spécifiquement dans les cas de « soi-disant crimes » liés aux relations sexuelles entre adultes

consentants de même sexe.

- Nous exigeons que les gouvernements et les organisations internationales développent et

implantent des politiques effectives de prévention, d'enquête et de punition contre les crimes

haineux basés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

- Nous exigeons que les interventions chirurgicales sur les organes génitaux des personnes

intersexuées soient interdites jusqu'à ce que ces dernières soient en âge de comprendre et de

consentir à un tel geste.

- Nous exigeons que les organisations internationales (sur le plan mondial et régional) effectuent un

relevé systématique de la situation des droits humains des LGBT et rendent largement public ces

résultats.

- Nous demandons à la communauté internationale de protéger et de soutenir politiquement, ainsi

que financièrement, les organisations et les individus voués à la défense des droits des LGBT, en

particulier dans les pays où les personnes craignent pour leur vie et leur sécurité quotidienne.

- Nous exigeons que les gouvernements nationaux et les organisations internationales rendent

leur aide internationale conditionnelle au respect des droits humains, y compris celui des LGBT.

- Nous exigeons l'abolition des lois criminalisant les relations sexuelles entre adultes consentants de

même sexe.

## 2. LES ENJEUX MONDIAUX

Un monde dans lequel les droits humains des LGBT sont constamment violés est un monde où personne ne peut se sentir en sécurité ni libre. « Tous les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et interreliés » (Conférence mondiale sur les Droits humains, Vienne, 1993).

Les LGBT, tout comme leurs activités, existent et continueront d'exister dans toutes les cultures et tous les lieux de notre planète; ils font tout simplement partie de la condition humaine. Combattre l'ignorance et l'injustice demeure notre priorité. Plus d'information sur les LGBT, ainsi que plus de visibilité de leur part (lorsque cela peut se faire en toute sécurité) sont les conditions d'un progrès futur.

- Nous réclamons une campagne mondiale d'information.
- Nous demandons aux organisateurs de la présente Conférence internationale sur les droits humains des LGBT de lancer une telle campagne lors des 2es Outgames mondiaux à Copenhague 2009.
- Nous réclamons le soutien des ONG et la sympathie active des gouvernements dans la préparation et la mise en place de cette campagne.

Les LGBT ne vivent pas sur une île isolée, mais font partie intégrante de toutes les sociétés. Ils s'attendent à recevoir une considération à leurs demandes pour la mise en application de politiques publiques. En conséquence, les droits humains des LGBT doivent être discutés dans les débats mondiaux sur les enjeux sociaux et politiques. Cela ne peut se faire que si le mouvement LGBT international participe lui-même à des combats plus larges, comme celui pour le développement du commerce mondial équitable, les droits sociaux et économiques mondiaux ou la lutte pour la paix et la stabilité à l'échelle mondiale. La défense et la promotion des droits humains des LGBT peuvent paraître loin des priorités de ceux qui, à travers le monde, se battent contre la pauvreté ou la violence sur une base journalière. Mais, travailler à surmonter ces iniquités devrait, justement, aussi inclure la lutte des LGBT pour de meilleures conditions de vie.

L'un des défis majeurs auquel nous sommes confrontés est celui de la pandémie du sida/VIH. L'objectif Numéro 6 de développement de l'ONU, « Arrêter la progression du sida/VIH et commencer à renverser sa dissémination », a été endossé par 189 chefs d'États et de gouvernements en l'an 2000, avec la date butoir de 2015. Cela ne peut réussir que par une approche basée sur les droits humains, incluant ceux des LGBT. Criminaliser les activités sexuelles entre personnes de même sexe, enlever le droit d'expression aux LGBT, qui est encore d'usage dans de nombreux pays, ont une incidence directe sur la prévention du sida/VIH. L'accès à l'information, aux services de santé adéquats et à l'élimination de la violence, ainsi que de la discrimination, sont les éléments cruciaux pour la prévention et le traitement de cette maladie.

- Nous pressons les gouvernements pour qu'ils cessent de contrecarrer les groupes LGBT qui diffusent de l'information sur la prévention et le traitement du sida/VIH et, au contraire, qu'ils en prennent la responsabilité conjointe.
- Nous pressons les pays et les organismes donateurs à enrichir leurs programmes internationaux pour la prévention, ainsi que travailler de concert avec les individus et groupes LGBT sur le plan local, afin que nos communautés ne soient pas exclues de cette aide.
- Nous exigeons que soient levées les restrictions basées sur la morale, y compris celles liées à l'usage du condom, dans les fonds dédiés à l'éducation, à la prévention et au traitement du sida/VIH.

Le droit d'asile est un autre défi mondial. Notre but premier consiste à oeuvrer pour que, dans chaque pays, les LGBT aient de bonnes conditions de vie. Ainsi, ces personnes décideront de rester dans leur pays et ne le fuiront pas de peur pour leur vie.

Cependant, chaque pays a l'obligation de donner asile aux personnes persécutées sur la base de leur religion, de leur race ou de leurs opinions politiques. Les LGBT ont aussi une raison valable de craindre la persécution, par des acteurs d'État ou des acteurs privés. En raison de leur orientation sexuelle ou d'identité de genre, ils doivent pouvoir compter sur la protection définie dans la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951. De plus en plus de

pays d'ailleurs interprètent la convention en ce sens tout comme le fait le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous croyons que plus de pays devraient les imiter.

- Nous exigeons que les gouvernements reconnaissent explicitement dans leurs lois et pratiques le

- « droit d'asile » lorsqu'une raison valable fait craindre la persécution en raison de l'orientation sexuelle.

- Nous exigeons que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés augmente ses pressions afin que plus d'États mettent en application le « Guide sur la persécution liée au sexe » adopté en 2002.

Le troisième défi à l'échelle mondiale concerne la migration. Les frontières rapetissent de plus en plus, plus de gens voyagent, se font des amis et deviennent amoureux, parfois partenaires. Pourtant, la plupart des pays rejettent le droit d'immigration à l'un des partenaires dans les couples de même sexe, ce qui est acquis pour les couples de sexe différent. Même les couples de même sexe qui ont des certificats de mariage ou sont enregistrés comme conjoints dans le pays d'origine de l'un des partenaires ne peuvent être certains que ce statut soit garanti lorsqu'ils émigrent.

- Nous exigeons de nos gouvernements respectifs le droit à la résidence pour nos partenaires venant

- d'ailleurs, et ce, dans les mêmes conditions que les couples traditionnels mariés, c'est-à-dire sans

- discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

- Nous exigeons que les traités internationaux en ces matières soient amendés et qu'ils donnent aux couples de même sexe les mêmes droits qu'aux couples de sexe différent.

Les Nations Unies ont, jusqu'à ce jour, été incapables de reconnaître que les droits humains des LGBT sont des droits humains et ainsi, de les incorporer dans leurs travaux liés à ce domaine. Certains rapporteurs spéciaux de l'ONU ont pris nos droits en perspective. Toutefois en 2005, la Commission de l'ONU sur les Droits Humains a refusé, pour la troisième fois, de prendre position sur la résolution du Brésil sur « Les Droits humains et l'orientation sexuelle ». Et en 2006, le Conseil économique et social de l'ONU a refusé, pour la troisième fois, de conférer un statut d'organisme consultatif à ILGA – l'Association internationale des lesbiennes et des gais – comme en 1992 et 1994 (alors que le statut conféré en 1993 a été suspendu). Nous allons continuer à frapper à la porte de l'ONU. Nous n'acceptons pas qu'une organisation puisse être fermée à une partie spécifique de la population mondiale et puisse ainsi décider qu'elle ne veut rien savoir de leurs problèmes.

- C'est pourquoi nous pressons les gouvernements de prioriser les droits des LGBT dans l'agenda du tout nouveau Conseil des Droits humains de l'ONU, d'y travailler à l'adoption d'un texte qui donne un mandat à ce conseil, ou à toute autre entité de l'ONU, de considérer les droits des LGBT comme faisant partie intégrante de son mandat.
- Nous exigeons que ILGA, ainsi que d'autres organisations LGBT, soit reconnue au même titre que d'autres ONG par le Conseil des Droits humains.
- Nous pressons le Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, tout comme d'autres instances, d'intégrer une surveillance systématique des droits humains des LGBT dans leur travail.
- Nous appelons les juristes, les organisations de défense des droits et les ONG à poursuivre l'étude comparative sur la protection des droits des LGBT dans les traités internationaux sur les droits humains existants. Cela enrichirait certainement la discussion quant à la pertinence d'en arriver à une « Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle ».
- Nous pressons l'ONU afin que toutes ses Procédures spéciales intègrent dans leur mandat les questions relatives aux droits humains des LGBT.

### 3. LA DIVERSITÉ DE LA COMMUNAUTÉ LGBT

Notre demande que la majorité hétérosexuelle et non-transgenre respecte les droits humains et la diversité des LGBT, ce qui ne s'arrête pas à notre propre porte. Nous avons aussi le devoir de construire une communauté LGBT qui soit ouverte à tous, qui offre des chances égales à tous, sans égard à leur sexe, leur race, leur religion, leur handicap, leur âge, leur statut économique ou toute autre différence.

Nous devons combattre la discrimination dans nos propres rangs. Nous ne pouvons tolérer ni le sexisme ni le racisme dans notre communauté. Nous sommes musulmans, chrétiens, juifs, bouddhistes, hindouistes, sikhs, non-croyants... et humanistes. Parmi nous, il existe des différences d'âge, de classes sociales, de statut économique ou physique.

La visibilité et le militantisme croissants des associations LGBT dans les pays du Sud doivent être pris en compte. Nous devons augmenter nos efforts afin que les militants d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est puissent participer sur un pied d'égalité dans notre communauté. À long terme, et selon nos ressources, la représentation du Sud doit augmenter dans les conférences internationales LGBT. Nous ne devons pas oublier que 88 % des LGBT vivent dans ces régions.

L'inégalité faite aux femmes au sein même de notre communauté est le reflet malheureux de la discrimination dont l'ensemble des membres du sexe féminin souffre dans le monde entier. Malgré tous les progrès réalisés depuis les dernières décennies, les femmes sont encore le *deuxième sexe*, et les lesbiennes n'y font pas exception. Il nous faut augmenter la coopération avec les mouvements de femmes et capitaliser sur nos bases communes. Nos convergences s'établissent dans notre droit de contrôler nos propres corps et de choisir comment nous voulons vivre nos propres vies.

Notre but commun consiste à casser la rigidité fixée dans les rôles alloués aux femmes et aux hommes, ainsi que la domination et les normes établies dans l'intérêt des mâles hétérosexuels. Ces convergences avec le mouvement féministe ne sont pas marginales, mais forment le cœur même de la lutte des mouvements en faveur des droits humains.

Les transgenres, transsexuels, intersexués et personnes en transition de sexe sont de plus en plus visibles et font partie de notre communauté qui commence à tenir compte de plusieurs de leurs demandes. Les lesbiennes, gais et bisexuels doivent reconnaître que le questionnement de la signification de son sexe et la mise en cause des rôles sexuels rigides sont en fait les deux côtés de la même médaille. C'est pourquoi les défis auxquels sont confrontés les transgenres doivent être considérés comme partie intégrante de nos luttes pour l'égalité et la dignité.

- Nous recommandons que les organisations LGBT internationales accroissent leur banque de candidatures à des positions de leadership en offrant des formations, des séminaires d'information aux militants du Sud et d'Europe de l'Est, aux femmes, aux hommes et aux transgenres.
- Nous demandons aux organisateurs de la prochaine Conférence des 2es Outgames mondiaux Copenhague 2009 de faire un effort extraordinaire pour atteindre l'objectif d'une égale participation hommes-femmes, d'augmenter le nombre de participants du Sud, ainsi que ceux issus des minorités ethniques et culturelles, et d'assurer une pleine inclusion aux transgenres et à leurs enjeux.
- Nous souhaitons également qu'il y ait plus d'ateliers touchant le rôle des femmes à l'intérieur comme à l'extérieur de notre mouvement, ainsi que sur les moyens d'augmenter la coopération avec le mouvement féministe.

#### 4. LA PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ

##### a) En général

Dans de nombreux pays, la lutte contre les lois et les pratiques discriminatoires, commencée il y a plus de 50 ans, a connu des succès. Nous pouvons être fiers des victoires du mouvement international des droits humains des LGBT. Les plus notoires sont :

- l'élimination de l'homosexualité de la liste officielle des maladies psychiatriques;
- la longue liste des pays qui ont éliminé les lois criminelles discriminatoires;
- les nouvelles dispositions constitutionnelles qui mentionnent spécifiquement l'orientation sexuelle comme un droit;
- le nombre grandissant de pays, États, provinces, territoires ou villes qui ont aboli la discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre;
- le nombre de pays, encore peu nombreux, mais grandissant, à avoir légalisé le mariage entre personnes de même sexe;
- ceux, en nombre plus important, qui reconnaissent l'enregistrement légal des partenaires de même sexe;
- l'augmentation du soutien de l'opinion publique dans plusieurs pays qui permet ouvertement à des artistes ou des politiciens, par exemple, de vivre en plein jour;
- ce même changement des opinions publiques qui permet aux LGBT de vivre leur vie telle qu'ils l'entendent et sans peur;

- l'augmentation du nombre d'entreprises privées, y compris des organisations internationales, des syndicats ou des ONG, qui prennent leurs responsabilités en exigeant la protection des droits humains des LGBT dans leur travail régulier.

MAIS...

Ces réussites ne sont qu'un côté de la médaille et ne valent que pour une petite partie de la planète. Bien plus doit être accompli. Tous les secteurs de nos sociétés doivent être scrutés afin d'en extraire les lois et pratiques qui continuent à meurtrir la participation égalitaire, libre et ouverte des LGBT à la société. Parmi ces secteurs, certaines priorités doivent être avancées par notre mouvement dans chaque pays, selon des circonstances locales particulières.

- Nous exigeons que tous les gouvernements développent et implantent des politiques valables dans tous les secteurs de la société afin de combattre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Cela devrait se faire, de préférence, dans un cadre plus général d'élimination de toute forme de discrimination dans tous les aspects de la vie, mais sans cacher celles qui touchent les LGBT.
- Nous exigeons que de telles politiques mettent l'accent aussi sur l'égalité juridique, mettant ainsi fin au statut de citoyens de seconde classe, et sur l'égalité sociale pour permettre de combattre ce fléau partout, y compris dans les organismes privés.
- Nous exigeons que nos parlements nationaux tiennent leur gouvernement responsable à ce sujet afin de garantir les droits de tous les citoyens, y compris ceux des LGBT;
- Nous exigeons que les experts et les organisations LGBT soient impliqués dans la préparation et l'application de telles politiques et que leurs effets soient analysés;
- Nous exigeons que les problématiques touchant les LGBT soient notoirement incluses dans la préparation des lois. Cela signifie que les éventuels effets sur les LGBT soient identifiés et pris en compte avant que les décisions ne se prennent;
- Nous pressons les organisations LGBT ayant un mandat international de :
  - poursuivre le relevé des diverses politiques nationales quant à nos droits;
  - créer des indicateurs de progrès comparables et d'améliorer leur base de données documentant les diverses législations et pratiques à travers le monde;
  - diffuser l'information quant aux meilleures pratiques.

## b) Par secteurs

Le traitement équitable dans l'emploi ou les affaires est une donnée essentielle pour que les LGBT, en tant qu'individus, puissent mener une vie entière, productive, économiquement indépendante et avoir une estime de soi. Tous doivent combattre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les milieux de travail et nous devons travailler ensemble sur des programmes bien précis dont on peut mesurer les effets.

- C'est pourquoi nous endossons les plans d'action adoptés hier durant la conférence « Workers Out ! » et « Out for Business » et appuierons les activités qui y feront suite.
- Nous exigeons que les gouvernements et les corps publics donnent l'exemple en éliminant les pratiques discriminatoires faites à leurs employés LGBT et fassent la promotion de l'égalité des droits en milieu de travail.

Les LGBT ne consistent pas en des êtres isolés. Ils tombent amoureux, établissent **des liens d'amitiés et familiaux**, quelle qu'en soit la forme. Pour plusieurs d'entre nous, ces relations familiales sont la chose la plus importante dans nos vies. Tant que nos droits à l'égalité ne seront pas acquis légalement, notre dignité ne sera pas réelle ni assurée. Il est vrai que beaucoup de pays veulent nous accorder l'égalité dans tous les domaines de la vie, sauf dans les relations touchant à la famille, nous stigmatisant ainsi comme êtres inférieurs à la norme établie. Les couples de même sexe sont en droit de choisir toutes les options reconnues aux couples traditionnels, y compris le mariage pour ceux qui le désirent. Cela consiste en un simple droit à l'égalité. De façon similaire, les LGBT, individuellement ou en couples de même sexe, qui sont parents, ou qui veulent le devenir, ont droit au même traitement de parentalité que les hétérosexuels, incluant l'adoption, la garde des enfants et l'usage des moyens reconnus de procréation assistée. Reconnaître les changements survenus dans les réalités familiales en reconnaissant les relations non maritales exige également que cette reconnaissance soit étendue à tous les couples, peu importe leur orientation sexuelle ou identité de genre.

- C'est pourquoi nous exigeons que tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, réforment fondamentalement leurs lois familiales pour qu'elles reflètent la diversité :

- en rendant légal le mariage entre personnes de même sexe;
- en légalisant aussi les partenariats qui unissent des couples non mariés;
- en laissant à tous le droit de choisir leur type de parentalité.

Les institutions en éducation, les religions, les médias et les services de soins de santé sont d'une importance cruciale pour la réussite du combat des LGBT pour leurs droits humains. Chacune des institutions a son rôle à jouer et sa contribution à donner.

- Nous exigeons que les autorités gouvernementales compétentes (nationales ou locales) en charge des politiques d'éducation, incluant les commissions scolaires :
  - incluent des cours sur les droits humains des LGBT dans le cursus scolaire;
  - adoptent des plans d'action pour combattre l'intimidation et la violence faites aux élèves et aux éducateurs LGBT.
- Nous exigeons que les médias traditionnels contribuent à briser les stéréotypes et donnent une juste place aux LGBT.
- Nous exigeons que les services de soins de santé et ceux qui les administrent soient ouverts aux traitements spéciaux que nécessitent certains LGBT, qu'ils combattent l'injustice et diffusent l'information sur une base non-discriminatoire.
- Nous exigeons que les gouvernements permettent la pratique de tous les traitements nécessaires aux changements de sexe, qu'ils financent ceux-ci dans la même mesure qu'ils le font pour d'autres traitements médicaux, et qu'ils amendent leurs lois afin de permettre aux transgenres de changer de sexe légalement afin de correspondre à leur identité de genre.
- Nous exigeons que les institutions religieuses, tout comme les organisations non-confessionnelles, mettent en pratique leurs principes de tolérance et d'égalité pour les LGBT qui sont dans leurs rangs et contribuent à la lutte mondiale pour les droits humains des LGBT.

## 5. PROVOQUER LE CHANGEMENT SOCIAL

Les changements légaux, politiques ou sociaux qui nous amènent à l'égalité des droits ne sont pas du seul intérêt des LGBT. Dans une société où il existe des opprimés, personne ne peut se sentir vraiment libre et égal. Provoquer le changement que nous désirons doit être le résultat des efforts combinés du mouvement LGBT et d'autres groupes ou organisations qui partagent notre vision et notre objectif.

- Nous appelons les organisations LGBT à poursuivre leur lutte pour nos droits humains, dans tous les pays comme à l'échelle internationale, en :
  - mobilisant leurs membres et supporteurs, en élargissant leur territoire et en augmentant leur base financière;
  - en faisant la promotion d'une meilleure coopération, coordination et solidarité entre les communautés LGBT agissant sur un même territoire ou à travers le monde;
  - informant plus de LGBT et de non-LGBT du besoin d'action mondiale, et à travers leur sens de la solidarité;
  - construisant des alliances stratégiques et de coopération avec de nouvelles institutions oeuvrant dans le domaine des droits humains;
  - en renforçant leur expertise et leur professionnalisme;

- en encourageant les activités culturelles LGBT afin de pouvoir montrer et diffuser toute la réalité de la culture LGBT.

- Nous appelons les syndicats, les organisations professionnelles et les ONG oeuvrant à la promotion des droits humains et sociaux à joindre notre combat contre la discrimination, de nous donner leur appui et de partager leurs ressources.

- Nous appelons les entreprises et les multinationales à donner des chances égales à leurs employés, à se préoccuper des besoins de leur clientèle LGBT et à assumer leur rôle social en appuyant la lutte mondiale pour nos droits humains.

- Nous appelons les institutions religieuses ou non-confessionnelles à aider leurs adhérents LGBT à surmonter les préjugés traditionnels et à combattre l'homophobie dans leurs rangs, ainsi que partout ailleurs.

- Nous appelons les fondations et mécènes à s'assurer que les programmes d'aide soutiennent les ONG qui oeuvrent en faveur de l'égalité des droits des LGBT et des objectifs de cette Déclaration.

- Nous pressons les gouvernements de protéger et de promouvoir les droits de tous leurs citoyens, y compris ceux des LGBT.

- Nous pressons la communauté internationale d'inclure les droits humains des LGBT dans l'agenda international des droits humains, ainsi que de protéger et d'appuyer les défenseurs de nos droits.

- Nous pressons les dirigeants sportifs partout à travers le monde pour que la communauté LGBT puisse participer ouvertement et pleinement, sans discrimination aucune, aux activités sportives.

- Et dernière demande, mais non la moindre, nous appelons tous les pays du monde et les Nations Unies, à déclarer que le 17 mai de chaque année est LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, et de faire la promotion de cette journée.

Voilà ce que sont nos demandes. Leur accomplissement exigera un courage extraordinaire, des sacrifices personnels et des heures incalculables de travail de la part de milliers de militants LGBT et de nos amis. Il reste que notre but, que les droits soient égaux pour les LGBT dans tous les pays du monde, peut et doit être atteint.

